



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2016

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

21 SEP. 2016

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS 19E VILLETTE
17 PL DE L'ARGONNE
75938 PARIS CEDEX 19

eco' pli 77 LOGNES PIC 19.09.16 CI0202



3019017111 0000

SCI MICHEL THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

3019017111 0000

Vos références

Numéro fiscal : 47 36 063 051 076
Référence de l'avis : 16 75 4740279 75
Numéro de contrat de prélèvement : P3 75 018 198 451
RUM* FR46ZZZ005002P375018198451
Numéro de propriétaire : 119 +10005L

Débiteur(s) légal(aux) :
PRENEUR 4121 PBFDX2
SCI MICHEL THOMAS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/08/2016
Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 17/10/2016

24 895,00 €

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2016

directement sur impots.gouv.fr

ou auprès de votre centre prélèvement service,

la somme à payer sera prélevée le 27/10/2016

sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.

Compte à débiter :

Numéro de compte : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

Titulaire : SCI MICHEL THOMAS

Établissement teneur du compte : BNPPARB PARIS VILLETTE

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034*
 - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contacts ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
 SIP PARIS 19E VILLETTE
 17 PL DE L'ARGONNE 75938 PARIS CEDEX 19
 Tél : 01 44 89 76 67 Courriel : sip.paris-19e-villette@dgfip.finances.gouv.fr
 - Sur le montant de votre impôt :
 CDIF PARIS EST SECT.PARIS 19EME ARRD 6 RUE PAGANINI
 75972 PARIS CEDEX 20
 Tél : 01 53 27 44 70 Courriel : cdif.paris-est@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 755 PARIS

Commune : 119 A PARIS 19

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2015	8,37 %	%	%	5,13 %	0,649 %	6,21 %	%	
	Taux 2016	8,37 %	%	%	5,13 %	0,652 %	6,21 %	%	
	Adresse	220 BD DE LA VILLETTE							
	Base	116769			116769	116769	116769		
	Cotisation	9774			5990	761	7251		23776
	Adresse								
	Base								
Propriétés non bâties	Cotisation								
	Cotisations 2015	9675			5930	750	7178		
	2016	9774			5990	761	7251		
	Variation en % ⑧	+1,02 %	%	%	+1,01 %	+1,47 %	+1,02 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2015 2016								
Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%		
Dégrevement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « Collectivité »									
Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxes foncières est désormais perçue par la commune. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 231€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 263€. Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 161 370 387 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦ Dégrevement « Habitation principale » ⑨ Dégrevement JA « État » ⑩ Dégrevement JA « Collectivités » ⑩			1119
Références administratives : 755 52 021 041 119 A Z M						Montant de votre impôt :			24895